MINISTERE CHARGÉ DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS

Direction Générale Des Douanes et Droits Indirects

Sous-Direction des Finances et des Achats

Bureau Achats (FIN 2)

11, Rue des Deux Communes

93 558 MONTREUIL CEDEX

**Consultation n° 2025-03**

**PRESTATIONS DE COLLECTE, STOCKAGE ET DESTRUCTION DE BOUTEILLES DE GAZ ILLICITES CONTENANT DES GAZ A EFFET DE SERRE FLUORES AINSI QUE DES SUBSTANCES APPAUVRISSANT LA COUCHE D’OZONE AU PROFIT DE LA DGDDI.**

**LOT 2 : COLLECTE ET STOCKAGE SECURISE DES BOUTEILLES DE GAZ**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

**Procédure de passation :** Procédure avec négociation

en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique dans sa version en vigueur au jour de la publication de l’avis d’appel à la concurrence

|  |
| --- |
| Identification du candidat  Nom de l’entreprise :  Adresse du siège social :  N° SIRET :  Tél du siège social :  Personne habilitée à représenter la société :  Téléphone de la personne habilitée :  Courriel de la personne habilitée : |

Table des matières

[Article 1. Présentation 4](#_Toc199861515)

[Article 2. Rappel des critères de sélection des offres 5](#_Toc199861516)

[Article 3. Critère 2 : Valeur technique 6](#_Toc199861517)

[3.1 Sous-critère 2.1 : Méthodologie et organisation mises en place pour la réalisation et le suivi des prestations (40 points) 6](#_Toc199861518)

[3.2 Sous-critère 2.2 : Moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations et le suivi (40 points) 7](#_Toc199861519)

[3.3 Sous-critère 2.3 : Capacité de stockage et lieu d’implantation des différentes sites (20 points) 8](#_Toc199861520)

[Article 4. Critère 3 : Performance environnementale (10 %) 9](#_Toc199861521)

# Présentation

Pour la présentation de sa proposition technique et dans le but d’en assurer une meilleure lisibilité, il est demandé au candidat d’utiliser le présent cadre de réponse, sans apporter de modification à sa structure.

Le candidat peut y joindre tout document de nature à permettre une meilleure appréciation des renseignements fournis dans le présent cadre de réponse.

Tout renvoi à un autre document joint au dossier, devra préciser le nom du document, la page concernée et la section concernée.

Le présent cadre de réponse technique permet l’appréciation de la valeur technique de l’offre de chaque candidat.

Dans la mesure où la réponse du soumissionnaire sert à l’analyse et la comparaison des offres, il est de son intérêt d‘y répondre de la manière la plus claire et la plus exhaustive possible.

Les réponses apportées engagent le titulaire de façon contractuelle.

Les éléments et les exigences décrits dans le CCTP et le CCAP sont à prendre en compte dans leur intégralité.

# Rappel des critères de sélection des offres

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critère** | **Pondération** | **Sous-critère et pondération** | **Support de réponse** |
| **1.**  **Critère prix** | **50 %** | **/** | Ce critère sera apprécié au regard des montants résultants de la mise en œuvre du détail quantitatif estimatif (DQE) complété par chaque soumissionnaire. |
| **2.**  **Valeur technique** | **40 %** | **Sous-critère 2.1 – Méthodologie et organisation mises en place pour la réalisation et le suivi des prestations (40 points)** | Ce sous-critère sera apprécié au regard des éléments et précisions apportés à l'article 3.1 du présent CRT. |
| **Sous-critère 2.2 – Moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations et leur suivi (30 points)** | Ce sous-critère sera apprécié au regard des éléments et précisions apportés à l'article 3.2 du présent CRT. |
| **Sous-critère 2.3 – Capacité de stockage et lieu d’implantation des différents sites (20 points)** | Ce sous-critère sera apprécié au regard des éléments et précisions apportés à l'article 3.3 du présent CRT. |
| **3.**  **Performance environnementale** | **10 %** | Ce critère sera jugé sur la base des actions mises en œuvre pour l’ensemble des prestations objet du marché, visant à réduire leur impact écologique en termes d’émissions de gaz à effet de serre. | Ce critère sera apprécié au regard des éléments et précisions apportés à l’article 4 du présent CRT. |

# Critère 2 : Valeur technique

## Sous-critère 2.1 : Méthodologie et organisation mises en place pour la réalisation et le suivi des prestations (40 points)

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | Le candidat devra fournir toutes informations utiles permettant d’apprécier la qualité de son organisation interne pour la réalisation des missions notamment :   * La procédure et conditions d’acceptations préalable à la collecte des bouteilles ; * Le mode opératoire des interventions (collecte, conditionnement, stockage) ; * L’organisation et les moyens mis en place afin de permettre le suivi et la traçabilité des stocks. |

|  |
| --- |
| Réponse du candidat : |

## Sous-critère 2.2 : Moyens humains et matériels pour la réalisation des prestations et le suivi (40 points)

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | Le candidat devra fournir toutes informations utiles permettant d’apprécier les moyens mobilisés pour la réalisation des prestations notamment :   * La description de l’équipe dédiée : organigramme (rôle, mission et responsabilités), formation et expérience du personnel, désignation de l’interlocuteur unique ; * Les moyens logistiques et équipements proposés pour assurer les prestations (collecte sur les différents sites, typologie et capacités des différents équipements). |

|  |
| --- |
| Réponse du candidat : |

## Sous-critère 2.3 : Capacité de stockage et lieu d’implantation des différentes sites (20 points)

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | Le candidat devra fournir toutes informations utiles permettant d’apprécier la capacité de stockage et les lieux d’implantation mobilisés pour la réalisation des prestations notamment :   * La description des lieux d’implantation des différents sites proposés et des capacités de stockages des sites ; * Le plan de continuité opérationnelle en cas de saturation des sites ; * La description des dispositifs de sécurité des sites. |

|  |
| --- |
| Réponse du candidat : |

# Critère 3 : Performance environnementale (10 %)

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | Le candidat devra fournir toutes informations utiles permettant d’apprécier la qualité environnementale de son offre.  La qualité environnementale de l’offre sera jugée sur la base des actions mises en œuvre pour l’ensemble des prestations, objet du marché, visant à réduire leur impact écologique en termes d’émissions de gaz à effet de serre (GES) :   * Description de la flotte de véhicules verts pour la collecte (types, motorisations, pourcentage de véhicules propres, norme Euro, Crit’Air) ; * La formation à l’écoconduite dispensée ; * Actions du plan de transition BEGES en lien avec les prestations du marché ; * Description d’actions d’optimisation logistique proposées visant à limiter l’impact environnemental du transport. |

|  |
| --- |
| Réponse du candidat : |